

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET),
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPET),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPET et des CAFEP-CAPET ouverts au titre de la session 2025,
- Vu l'arrêté du 16 janvier 2025 nommant le jury du concours externe du CAPET et du CAFEP-CAPET section biotechnologies option biochimie génie biologique pour la session 2025,
- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Est nommé pour les épreuves d'admissibilité du concours susvisé :

Examineur spécialisé

M. Fabrice SCHELSON
EC. R Professeur certifié

Académie de GRENOBLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 20 janvier 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU